

POUR UNE CHARTE DES TERRITOIRES

Actions et Projets de l'APMM

Depuis sa création, en 2002 à Quito, L'APMM se mobilise pour que, par l'intermédiaire d'un Programme International de la Montagne, se mettent en place des politiques publiques volontaristes d'accompagnement pour créer les institutions les programmes d'action afin de :

1. Renforcer et moderniser les capacités et compétences des collectivités territoriales afin de permettre aux populations de montagne de gérer à nouveau leurs territoires de façon durable.
2. Permettre également aux autres composantes des sociétés un accès négocié et régulé aux ressources territoriales.
3. Développer les activités productives qui valorisent les savoir-faire et les ressources des populations montagnardes sur leurs territoires :
« Promouvoir des activités génératrices de revenu comme les pêcheries et le tourisme non déprédateurs et des activités minières écologiquement rationnelles et améliorer les infrastructures et des services sociaux, en particulier pour sauvegarder et améliorer les moyens d'existence des collectivités locales et des populations autochtones » (cf. chap. 13)
4. Développer les services de santé et d'éducation, notamment en adaptant les enseignements aux spécificités des cultures (à commencer par la langue) et des systèmes de production des populations des montagnes.
5. Mettre en place des institutions et des techniques de prévention et de zonage des risques, des systèmes d'alerte, des plans d'évacuation et des fournitures d'urgence dans les pays menacés.
6. Mettre en place des **CENTRES REGIONAUX DE COOPERATION ET D'ECHANGES POUR LA MONTAGNE** gérés et animés par les acteurs de ces territoires avec pour objectifs principaux la conservation, le développement, l'adaptation, la diffusion et la promotion de leurs savoir-faire techniques, gestionnaires et sociaux, le renforcement de leurs capacités de proposition et négociation avec les pouvoirs publics, l'identification d'objectifs et le portage de projets de développement auprès des bailleurs internationaux :
« On manque de connaissances sur ces sociétés et leurs techniques de production et de gestion territoriale, sur les systèmes de production et leurs complémentarités, ainsi que sur leurs territoires et écosystèmes de montagne. La création d'une base de données sur les montagnes de la planète est donc indispensable pour lancer des programmes qui contribueraient au développement équitable et durable des territoires de montagne » (Chapitre 13).
7. Créer un **OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES MONTAGNES** :
Beaucoup de populations et communautés de montagne vivent des situations identiques en ignorant complètement que d'autres affrontent les mêmes problèmes, vivent avec des cultures très similaires ou font valoir des aspirations de même nature. Dans le contexte de la globalisation, l'APMM a pour objet cette mise en relation des territoires en tant que richesse de leur diversité et renforcement de leurs propres capacités par l'échange et construction de leurs valeurs collectives autour de leur rencontre.
Les outils technologiques de la communication rendent possible cette interactivité.
Ainsi les populations apporteront, notamment à travers le réseau des Centres Régionaux de Coopération et d'Échange, leurs témoignages sur les situations qu'elles connaissent afin de développer les solidarités, partager, les savoirs et les expériences, les propositions et actions à mettre en place, renforçant l'identité commune.

En 2010, l'APMM a organisé ses troisièmes Rencontres Mondiales à Oloron-Sainte-Marie en Béarn dans les Pyrénées françaises. Le thème des territoires et de leurs ressources naturelles convoitées et devenues sources de nombreuses difficultés pour les communautés a été privilégié. Issu des journées de débats avec les participants venus de tous les grands massifs de montagne du monde, le Manifeste d'Oloron exprime les

principes qui devraient être respectés en matière d'exploitation et gestion des ressources naturelles de montagne.

Si cette démarche vaut pour les territoires de montagne, l'APMM a conscience que les communautés de montagne ne sont pas les seules confrontées aux défis et processus concernant l'exploitation des ressources naturelles : les communautés maritimes, celles des grands espaces de forêts et autres sont aussi gestionnaires de territoires aux ressources naturelles indispensables à leur survie comme à celles des sociétés.

C'est pourquoi, l'APMM s'est engagée avec les communautés des autres milieux au sein d'une Alliance Internationale Terre Citoyenne dans un projet de Charte. Chaque ensemble de communautés définira la Charte qui répond aux territoires qui le concernent, dans l'élaboration de sa propre charte des ressources naturelles et ces chartes seront fédérées en une Charte Commune fondée sur les principes reconnus de la gestion des biens communs et patrimoniaux.

Nous proposons aux Nations Unies, la création d'une Alliance des Territoires, Terre et Mer (mère), citoyenne du monde dont la première manifestation sera l'élaboration d'une "CHARTES DES TERRITOIRES ET DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES" qu'elle présentera à Rio dans le contexte de la Conférence Intergouvernementale. Cette Alliance, construite sur une démarche participative et ascendante, devra être associée à la conception de l'Organisation Mondiale de l'Environnement, organisation transversale, pour créer une vision intégratrice et participative entre les activités humaines productives, l'environnement et leur inscription dans des écosystèmes spécifiques.